



Un plan après pétrole en 10 points

1. Stimuler la construction de logements de très haute qualité énergétique

La Région soutient la construction d'un parc de logements sociaux respectant les normes de la très haute qualité énergétique visant à réduire les consommations de 15 à 20% par rapport au minimum réglementaire, avec un objectif de 100% de constructions neuves en région respectant ces principes, soit pour 2007 un objectif de plus de 2 000 logements.

A cette fin, la Région bonifie les intérêts des « prêts énergies performance » de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de les ramener à **taux zéro** et a réservé à cet effet une enveloppe de **1 million €**

Cette mesure vient s'ajouter au programme « 1 000 maisons bois économes en énergie » permettant aux particuliers ainsi qu'aux constructeurs de logements sociaux de bénéficier d'une aide de 8000 € par logement construit.

2. Développer l'utilisation du TER



La Région poursuit la politique initiée depuis 2004 afin de développer l'attractivité de l'offre ferroviaire : en 2007, c'est à nouveau **100 millions €** qui seront investis pour la modernisation du matériel roulant.

La Région lance également à partir de 2007 un important programme pour l'amélioration de la qualité du service à la population par le renforcement de l'intermodalité, la rénovation des gares, l'accessibilité à tous ainsi qu'un meilleur réseau de distribution et d'information.

Depuis 2004 l'offre ferroviaire régionale s'est accrue de 18% tandis que la fréquentation du TER a augmenté de 28%.

3. Réduire les transports par la route

Le développement du fret ferroviaire est une priorité inscrite dans les nouveaux Contrats de Projets Etat - Région. La Région a, de plus, lancé un groupe de travail avec les professionnels du secteur afin de développer le transport ferroviaire et maritime des marchandises.

La Région soutient également les projets régionaux de développement du co-voiturage ainsi que l'élaboration de Plans de Déplacement d'Entreprises.

4. Accompagner le développement des énergies renouvelables

La Région, en partenariat avec l'Ademe, encourage le recours aux énergies renouvelables auprès des particuliers, des collectivités, des entreprises et associations au travers du Fonds Régional pour la Maîtrise de l'Energie, des Déchets et du Développement Durable (FRME3D).

En 2006, la Région a augmenté sa contribution au FRME3D de près de 30% à **4.7 millions €**

Depuis 2004, l'installation de plus de 2500 chauffe-eau solaires, 215 chaudières bois, 100 générateurs photovoltaïques a ainsi été aidée, bénéficiant à 1400 particuliers, 170 collectivités et 130 entreprises.



A partir de 2007, le nouveau Fonds Régional pour l'Excellence Environnementale verra ses crédits doublés. De nouvelles mesures sont notamment proposées pour le développement des pompes à chaleur géothermales.

De plus, la Région renforce son soutien au développement du secteur éolien avec l'adoption du **Schéma Régional Eolien** en 2006.

5. Développer les agro-industries en Poitou-Charentes

La Région s'est fixée l'objectif de transformer en énergie **1.6 millions de tonnes** de matière organique d'origine végétale ou animale à horizon 2010.

D'après les estimations régionales, il existerait un gisement de plus de 3 millions de tonnes de végétal non valorisé. Ainsi paille, sarments, rafles de maïs, croissance de la biomasse non exploitée, co-produits du bois, déchets végétaux mais aussi boues de stations d'épuration et déjections animales constituent des sources d'énergie non fossile mobilisables à des fins énergétiques. Ce projet est porteur, à terme, de la création de **3 000 emplois** en Région et contribuera à l'amélioration des revenus agricoles.

Afin de garantir un développement agro-industriel conforme aux objectifs d'excellence environnementale poursuivis, la Région a adopté un ensemble de principes visant à garantir un bilan énergétique et écologique positif sur l'ensemble de la chaîne de production. Un inventaire des gisements et un plan de développement territorialisé sont en cours d'élaboration.

6. Soutenir la production d'agro-carburants en Poitou-Charentes

La Région apporte depuis 2004 son soutien à deux projets innovants de production d'agro-carburants à la Rochelle et à Chalandray.

La société SICA Atlantique et la coopérative agricole Centre Ouest Céréales ont chacune reçu en septembre 2006 un agrément de l'Etat pour la production de 60 000 tonnes d'agro-carburants par an.

Dans le cadre du développement industriel de ces deux projets, la Région poursuit son soutien en coordonnant la mobilisation des fonds publics et à déjà réservé à cet effet un crédit de **3 000 000 €**

7. Développer l'utilisation des agro-carburants – filière gazole

Afin de stimuler l'émergence rapide d'un marché significatif pour les agro-carburants, la Région en soutient l'utilisation au travers : > d'expérimentations dans les secteurs où leur usage n'a pas encore été testé,
> d'un soutien à la demande des nouveaux agro-carburants mis sur le marché



S'agissant du gazole :

- > La Région Poitou-Charentes, en partenariat avec la SNCF, est la première région à expérimenter l'usage d'un agro-carburant composé à 30% de diester sur les **TER**, dès début 2007 (protocole d'accord du 14 septembre 2006). Cette expérimentation durera 2 ans et sera financée à hauteur de 50% par la Région.
- > La Région soutient les **agriculteurs** à l'achat de presses à huile pour une utilisation en carburation agricole.
- > La Région lance un programme expérimental d'utilisation des huiles végétales comme agro-carburants sur les **navires de pêche**. Des essais à terre et en mer seront réalisés en 2007, en partenariat avec les professionnels de la pêche.

8. Développer l'utilisation des agro-carburants – filière essence

S'agissant de la filière essence, la Région s'engage dans une action volontariste afin de favoriser le développement du **super-éthanol E85** et de la technologie flex-fuel : elle engage des partenariats avec les distributeurs pétroliers pour l'installation de pompes à super-éthanol en région et soutient la demande des entreprises avec une aide forfaitaire de 500 € à l'achat de véhicules flexibles.

9. Soutenir l'utilisation des agro-ressources pour le chauffage des particuliers

La consommation de fioul du secteur résidentiel représente 11.5% des émissions régionales de CO². Un fioul additivé à 30% d'huile végétale permettrait de réduire les émissions de CO² de plus de 25%. Par ailleurs moins de la moitié des ménages qui se chauffent au fioul disposent d'un contrat d'entretien de chaudière, générant une moindre efficacité et une surconsommation de leur chaudière de plus de 7%.

La Région accompagne le développement d'un **agrocombustible additivé en huile végétale** en collaboration étroite avec les professionnels du secteur et accorde une aide aux ménages qui choisissent cet agrocombustible sous la forme d'une prise en charge de 80% des dépenses de réglage de leur chaudière, dans la limite de 100 €. **Cette mesure concernera 10 000 ménages dans une première tranche.**

10. Une administration régionale exemplaire

Développer les énergies renouvelables dans les lycées :

Depuis 2004, la Région développe très fortement le recours aux énergies renouvelables dans les lycées : plus de **15 millions €** ont été investis à ce titre depuis lors, permettant d'atteindre un taux de couverture en énergies renouvelables de **12%** sur l'ensemble des 93 établissements publics concernés.



L'année 2006 marque une nouvelle étape avec :

- > le début de la construction du lycée **Kyoto**, bâtiment sans énergie fossile et 100% énergies propres,
- > la construction de la plus importante centrale photovoltaïque publique de France au lycée Marguerite de Valois (Angoulême),
- > un taux de couverture en Energies Renouvelables de 50% dans les lycées agricoles.